

Renouvellement des représentants des locataires



 finistère habitat
un engagement constructif

ÉLECTION DES LOCATAIRES

*Votez,
c'est mettre tout votre poids
dans la balance !*

VOTEZ

ON VOTEZ

DU 21 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2018

C'EST FACILE !
Elisez vos représentants par : COURRIER  ou  INTERNET

DU 21 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2018,
LES LOCATAIRES DE FINISTÈRE HABITAT SERONT
INVITÉS À ÉLIRE LEURS REPRÉSENTANTS AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FINISTÈRE
HABITAT.

Le 17 septembre prochain, aura lieu la signature officielle du protocole électoral en présence de Jean-Paul Vermot, Président de Finistère Habitat et des représentants de la CLCV et de l'AFOC, associations ayant participé à l'élaboration du protocole électoral interne à Finistère Habitat.

CONTACT PRESSE

Anne-Gaëlle Le Roux
Responsable Communication
aleroux@finisterehabitat.fr
02 98 95 88 66
06 99 40 69 89

UN RENDEZ-VOUS DÉMOCRATIQUE PAS COMME LES AUTRES...

Elus pour quatre ans, les représentants des locataires siègent au conseil d'administration de Finistère Habitat, aux commissions d'attribution des logements et au conseil de concertation locative. Ils défendent les intérêts des locataires et prennent part au vote pour toutes les décisions qui les concernent : programmes d'entretien et de réparation, construction de logements, évolution des loyers...

Les candidats doivent être locataires de Finistère Habitat et appartenir à l'une des associations nationales de locataires.

DES REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES,
ÉLUS POUR 4 ANS

Pour Finistère Habitat, le nombre de sièges à pourvoir est fixé à 4 du fait du nombre d'administrateurs, soit 23 membres.

UN PROTOCOLE ÉTABLI EN CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

Un groupe de travail du Conseil de concertation locative et de la vie sociale s'est réuni dès le mois d'avril afin de travailler à l'élaboration du protocole concernant l'organisation des élections et le planning de mise en œuvre.

Une consultation a été organisée pour choisir un prestataire en charge de l'organisation matérielle de ces élections.

C'est à l'issue de ces différentes rencontres que le calendrier suivant a été défini :

- ▶ Information des locataires : 1er octobre 2018 (courriers, affichettes, magazine des locataires, site internet, avis de loyer, etc.)
- ▶ Dépôt des candidatures : 26 octobre 2018
- ▶ Notification des candidatures : 7 novembre 2018
- ▶ Dépôt des professions de foi : 12 novembre 2018
- ▶ Envoi du matériel de vote et ouverture de la boîte postale : 21 novembre 2018
- ▶ Période de vote : 21 novembre au 7 décembre 2018
- ▶ Dépouillement : 11 décembre 2018 à 14h00 (au siège de Finistère Habitat)

LE VOTE SE FERA SUR LA PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2018.

UN SYSTEME DE VOTE POUR TOUS

Afin de permettre le vote le plus large et du fait de la dispersion géographique du patrimoine de Finistère Habitat, il a été décidé de retenir un vote par correspondance avec système de code barre permettant une lecture électronique du vote et enveloppe T, ainsi que le vote électronique.

Les électeurs auront le choix de voter soit par correspondance soit par vote électronique*. Les deux systèmes garantiront l'anonymat du vote par un système de code barre et de cryptage.

*La mise en place du vote électronique répond aux exigences de la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique.

6 BONNES RAISONS DE VOTER

Représenter les locataires au Conseil d'administration, cela équivaut à 4 ans d'action continue au service du bien vivre des résidents. Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, maîtrise des charges, gestion de la résidence, programme des travaux, avenir du quartier sont les nombreux sujets sur lesquels ils s'exprimeront et décideront durant leur mandat. Membres à part entière du conseil d'administration des organismes, ils disposent d'un véritable pouvoir pour porter la voix des locataires sur les choix stratégiques et opérationnels concernant l'avenir de leur résidence.

1. Parce que les représentants défendent les intérêts des locataires
2. Parce que voter, c'est s'exprimer
3. Parce que les représentants prennent des décisions importantes qui concernent directement les locataires
4. Parce que les représentants sont aussi des locataires en Hlm
5. Parce que les représentants ont un vrai pouvoir de décision
6. Parce que voter, c'est facile

COMMENT LES LOCATAIRES SERONT-ILS INFORMÉS À L'ISSUE DU VOTE ?

Après le dépouillement des bulletins programmé le 11 décembre 2018, les résultats seront affichés dans le hall des immeubles et seront présentés sur le site internet de Finistère Habitat et dans le journal des locataires.

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

AFOC / ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE CONSOMMATEURS

L'AFOC a été créée en 1974.

Composée de 82 associations départementales affiliées, l'AFOC représente 294.000 adhérents.

Ses objectifs

- Promouvoir les intérêts collectifs des consommateurs et des locataires auprès des professionnels et des pouvoirs publics par un partenariat économique et social dans le respect de ses engagements.
- Défendre au quotidien et individuellement les consommateurs par le biais d'informations, de formations et de conseils.

CLCV / CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La CLCV a été créée en 1952.

Ce sont 370 associations locales, départementales et régionales qui regroupent 30 000 membres actifs et dont les actions touchent environ 800 000 ménages.

Ses objectifs

- Informer, conseiller et défendre les intérêts de ses membres, de l'ensemble des consommateurs et usagers, dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie.
- Favoriser la participation active des consommateurs et usagers.
- Dénoncer les abus, agir en justice en cas d'infractions, d'atteintes à l'intégrité des personnes et des biens.
- Apporter une contribution constructive pour améliorer la qualité de vie des consommateurs